

## Communiqué de presse Conseil communal

### Dans le cadre de la votation du 19 mai prochain **Comparaison domaine par domaine des dépenses publiques** **Le Locle ? Finalement un bon élève**

**La Ville du Locle n'est pas plus dépensière que les autres communes du canton dans tous les domaines, sauf dans le soutien qu'elle accorde aux familles et à la jeunesse. Au terme du débat public sur la hausse du coefficient fiscal de la commune, des questions ont été posées au Conseil communal sur une comparaison intercommunale en matière de dépenses. Il apparaît que dans tous les domaines, Le Locle fait aussi bien que les autres grandes communes du canton.**

Le débat public sur l'imposition en Ville du Locle a donné lieu à des questions de la population, notamment en ce qui concerne les éventuelles largesses locloises par rapport aux pratiques des autres grandes communes du canton. Pour répondre à ces questions, le Conseil communal a mené une comparaison des principaux postes de dépenses. Au terme de cette comparaison, il apparaît que Le Locle figure plutôt parmi les bons élèves de la classe puisque la commune est par exemple au-dessous des autres villes dans le domaine de l'aide sociale et de l'asile (Le Locle : 8,9% contre 9,4% à La Chaux-de-Fonds, 10,5% à Val-de-Travers, 8,2% à Neuchâtel et 11,4% à Val-de-Ruz). Dans le domaine culture, loisirs et sports, Le Locle investit 15,4% de son budget, contre 22,1% à Neuchâtel et 15,6% en moyenne urbaine cantonale.

En revanche, le Locle dépense proportionnellement plus que les autres villes du canton pour la jeunesse et les familles. Comparativement, les jeunes et les familles du Locle touchent 6,5% des dépenses communales alors que La Chaux-de-Fonds est à 4,3% et Neuchâtel à 3,8% de son budget.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses liées à l'administration, la commune du Locle y consacre bon an mal an quelque 11,5% de son budget (exactement la moyenne urbaine cantonale), presque à parité avec La Chaux-de-Fonds (11,4%) et Neuchâtel (11,3%).

Ces comparaisons permettront au Conseil communal de poursuivre les efforts déjà consentis pour équilibrer le budget, que la population locloise se prononce en faveur ou en défaveur de la hausse de 2 points du coefficient fiscal sur laquelle elle doit voter le 19 mai et que le Conseil communal appelle de ses vœux.

Contact : Claude Dubois, conseiller communal en charge des finances, 079 408 73 63

Le Locle, le 9 mai 2019